Décrets, arrêtes, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES

Arrêté du 15 avril 2003 portant approbation de la modification des statuts portant sur le transfert de siège social d'un établissement d'utilité publique

NOR: INTA0300252A

Par arrêté du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales en date du 15 avril 2003, est approuvée la modification apportée aux statuts (1) portant sur le transfert de siège de la fondation reconnue d'utilité publique dite « Fondation Etienne Georges et Maria Raze » de Limoges, avenue Louis-de-Broglie, à la mairie annexe de Landouge, 3, rue du Mas-Bilier, à Limoges (Haute-Vienne).

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du siège social.

Arrêté du 17 avril 2003 portant approbation de la modification des statuts et du titre d'un établissement d'utilité publique

NOR: INTC0300251A

Par arrêté du ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales en date du 17 avril 2003, est approuvée la modification apportée aux statuts (1) et au titre de l'association reconnue d'utilité publique dite « Les Amis de sœur Emmanuelle », dont le siège est à Paris, qui s'intitulera désormais « ASMAE-Association sœur Emmanuelle (Aide socio-médicale à l'enfance) ».

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du siège social

Arrêté du 30 avril 2003 portant constatation de l'état de catastrophe naturelle et modifiant l'arrêté du 1= août 2002

NOR: INTE0300234A

Le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire,

Vu la loi nº 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles ;

Vu la loi nº 90-509 du 25 juin 1990 modifiant le code des assurances et portant extension aux départements d'outre-mer et aux collectivités territoriales du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles ;

Vu la loi nº 92-665 du 16 juillet 1992 portant adaptation au Marché unique européen de la législation applicable en matière d'assurance et de crédit, et notamment ses articles 34 et 35;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 févrner 2002 relative à la démocratie de proximité, et notamment son article 159;

Vu les arrêtés du 5 septembre 2000 portant respectivement modification de l'article A. 125-1 du code des assurances et création de l'article A. 125-3 du code des assurances;

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2002 portant constatation de l'état de catastrophe naturelle ;

Après examen des rapports faisant apparaître l'intensité anormale d'un agent naturel, dont les conséquences dommageables ne sont pas assurables,

Arrêtent :

- Art. 1*. En application des dispositions de l'article 1* de la loi du 13 juillet 1982 susvisée, l'état de catastrophe naturelle est constaté pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations par remontée de nappe phréatique, les inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues, les avalanches, les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols et les mouvements de terrain survenus dans les départements et aux dates désignées en annexe.
- Art. 2. Les dispositions de l'annexe à l'arrêté du 1^{er} août 2002 susvisé, en tant qu'elles concernent le département du Val-d'Oise, mouvement de terrain du 3 avril 2001, commune d'Amenucourt (2), sont modifiées par les dispositions prévues à l'annexe suivante.
- Art. 3. L'état de catastrophe naturelle constaté à l'article 1^{et} du présent arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés à l'article 1^{et}, alinéa 1, de la loi du 13 juillet 1982 susvisée, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé à l'article 1°, alinéa 2, de la loi du 13 juillet 1982 susvisée, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Art. 4. – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre d'arrêtés pris pour un même risque, depuis le 2 février 1995, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces arrêtés figure entre parenthèses dans l'annexe. Il prend en compte non seulement les arrêtés antérieurs pris pour un même risque mais aussi le présent arrêté.

Art. 5. - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 30 avril 2003.

Le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, Pour le ministre et par délégation : Le directeur de la défense et de la sécurité civiles, haut fonctionnaire de défense, C. GALLIARD DE LAVERNÉE Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Pour le ministre et par délégation : Par empêchement du directeur du Trésor : Le sous-directeur, O. PAOUIER

> Le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire, Pour le ministre et par délégation : Par empêchement du directeur du budget : La sous-directrice, C. Buhi.

ANNEXE

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Inondations et coulées de boue du 10 au 11 novembre 2002 Commune de Barzy-en-Thiérache.

Inondations et coulées de boue du 11 novembre 2002 Commune de La Neuville-lès-Dorengt.

Inondations et coulées de boue du 1" janvier 2003 Communes de Froidestrées, Gergny, Lerzy, Luzoir, Wimy.

Inondations et coulées de boue du 1" au 2 janvier 2003 Communes de Martigny, Monceau-sur-Oise.

Inondations et coulées de boue du 1^{er} au 3 janvier 2003

Communes d'Hirson, Saint-Michel, Landouzy-la-Cour, La
Bouteille, Origny-en-Thiérache, La Vallée-au-Blé,
Watigny.

Inondations et coulées de boue du 1^{er} au 4 janvier 2003 Communes de Beautor, Flavigny-le-Grand-et-Beaurain, Lesquielles-Saint-Germain.

Inondations et coulées de boue du 2 janvier 2003 Commune de Voulpaix.

Inondations et coulées de boue du 2 au 3 janvier 2003 Communes de Chaourse, Gercy, Lislet, Marfontaine (2), Rougeries, Saint-Gobert, Thenelles, Vadencourt.

Inondations et coulées de boue du 2 au 4 janvier 2003

Communes de Dercy, Etréaupont, Montcornet, Noyales, Origny-Sainte-Benoîte, Tavaux-et-Pontséricourt.

Inondations et coulées de boue du 2 au 5 janvier 2003 Communes d'Assis-sur-Serre, Condren, Guise, Marle, Serylès-Mézières, Voyenne.

Inondations et coulées de boue du 3 janvier 2003 Commune de Marcy-sous-Marle.

Inondations et coulées de boue du 3 au 4 janvier 2003 Communes de Montloué, Proix.

Inondations et coulées de boue du 3 au 5 janvier 2003 Commune de Ribemont.

Inondations et coulées de boue du 4 au 5 janvier 2003 Communes d'Anguilcourt-le-Sart, La Fère, Manicamp, Quierzy.

Mouvements de terrain du 1^{er} au 3 janvier 2003 Commune d'Hirson (2).

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de mai 1989 à juin 1990 Commune d'Algues-Vives (1).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de septembre 1998

Commune de Villarzel-Cabardès (1).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de janvier à mars 2002 Commune d'Aigues-Vives (2).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de janvier à juillet 2002

Communes de Carlipa (1), Labécède-Lauragais (1).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de janvier à septembre 2002

Communes de Carcassonne (2), Castelnaudary (3), La Digned'Amont (3), Fraissé-Cabardès (2), Villarzel-Cabardès (2), Villemoustaussou (2), Villepinte (1), Villesèquelande (1).

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de mars à juin 1992

Commune de Martiel (1).

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Inondations et coulées de boue du 25 au 28 novembre 2002 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de janvier à juin 2002 Communes de Peymer (4), Peypin (2), Le Rove (3), Trets (4).

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Mouvements de terrain du 4 janvier 2003 Commune de Trouville-sur-Mer.

DÉPARTEMENT DU DOUBS

Mouvements de terrain du 30 janvier 2003 Commune de Sainte-Suzanne (2).

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

Mouvements de terrain du 16 au 17 novembre 2002 Commune d'Allex (1).

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

Inondations et coulées de boue du 20 au 21 janvier 2003 Commune de Quimperlé.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de janvier à septembre 1990 Commune de Frouzins (1).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de mars à juin 1992 Commune de Frouzins (2).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de janvier 1998 à septembre 2000 Communes de Comebartieu (2), Frouzins (3).

- Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de mars à décembre 1998 Commune de Goyrans (1).
- Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de mars à septembre 2000 Communes du Castéra (3), Pouy-de-Touges (2).
- Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de janvier à juin 2002 Communes de Beauchalot (3), Puymaurin (2).
- Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de janvier à septembre 2002
 - Communes du Castéra (4), Frouzins (4), Goyrans (2), Lagar-delle-sur-Lèze (2), Saint-Loup-Cammas (7).

DÉPARTEMENT DU GERS

Inondations et coulées de boue du 20 septembre 2002 Commune de Moncorneil-Grazan (3).

Inondations et coulées de boue du 20 au 21 septembre 2002 Communes de Peyrusse-Massas (2), Duffort.

Inondations et coulées de boue du 3 au 4 février 2003 Communes d'Auch, Preignan.

Inondations et coulées de boue du 4 février 2003 Communes de Saramon (2), Tirent-Pontéjac (3).

Inondations et coulées de boue du 4 au 5 février 2003 Communes de Pavie, L'Isle-Jourdain, Lombez, Vic-Fezensac.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de mai 1989 à septembre 1990 Communes de Monpardiac (1), Panjas (1), Saint-Lary (1).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de mars à juin 1992 Commune de Saint-Lary (2).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de janvier 1998 à septembre 2000

Communes d'Espaon (1), Laymont (2), Saint-Lary (3), Sarrant (2), Savignac-Mona (2).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de juillet 1998 à septembre 2000

Communes de Castéron (2), L'Isle-Arne (2), L'Isle-Bouzon (3), Juilles (3), Maurens (3), Saint-Soulan (3).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de janvier 1999 à septembre 2000 Communes de Cazaux-Savès (2), Mauroux (3).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de janvier à septembre 2000 Commune de Goutz.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de janvier à mars 2002

Commune d'Avéron-Bergelle (1).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de janvier à septembre 2002

Communes de Castéron (3), Cazaux-Savès (3), Espaon (2), Goutz, Juilles (4), Laymont (3), L'Isle-Arne (3), L'Isle-Bouzon (4), Maurens (4), Mauroux (4), Saint-Lary (4), Saint-Soulan (4), Sarrant (3), Savignac-Mona (3), Ségoufielle.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de janvier à décembre 2002

Communes de Beaumarchés (3), Béraut (2), Caussens (2), Condom (3), Duffort (2), Durban (2), Lagraulet-du-Gers (4), Lias-d'Aπnagnac (2), Lectoure (4), Marumbat (2), Mascaras (2), Maulichères (4), Monlezun (2), Monpardiac (2), Montégut-Arros (2), Montéal (4), Mormès (1), Mouchan (3), Nogaro (3), Panjas (2), Plaisance (2), Saint-Puy (3), Terraube (3), Troncens (1), Urgosse (2), Vic-Fezensac (4).

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de mai 1989 à septembre 1990 Communes de La Brède (1), Créon (1), Romagne (1).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de janvier à février 2002 Communes de Cenon (2), Créon (2),

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de janvier à avril 2002 Communes de Bazas (3), Lormont (4), Mérignac (4).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de janvier à mai 2002

Communes de Gradignan (3), Quinsac (2), Villenave-d'Ornon (4).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de janvier à juin 2002 Commune de Carignan-de-Bordeaux (3).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de janvier à octobre 2002 Commune de Maransin (2).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de janvier à décembre 2002

Communes de Blanquefort (2), Bordeaux 4º canton (10), Bègles (2), La Brède (2), Bruges (1), Cadaujac (3), Cambes (1), Camblanes-et-Meynac (2), Canéjan (3), Cénac (3), Eysines (3), Galgon (2), Léognan (3), Lignan-de-Bordeaux (2), La Réole (3), Montussan (3), Le Nizan (1), Pessac (4), Pompignac (2), Romagne (2), Sadirac (1), Saint-Aubin-de-Médoc (1), Saint-Caprais-de-Bordeaux (2), Saint-Médard-en-Jalles (3), Saint-Selve (2), Sainte-Eulalie (3), Le Taillan-Médoc (2), Talence (4), Tresses (1), Valeyrac (1).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de mai à juin 2002

Commune de Gironde-sur-Dropt (1).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de mai à novembre 2002 Commune de Roaillan (2).

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Inondations et coulées de boue du 11 au 12 décembre 2002
Communes de Cournonsec, Mèze, Montbazin, Poussan, Villeveyrac (2), Saint-Pons-de-Mauchiens, Bouzigues.

Inondations et coulées de boue du 12 décembre 2002 Communes de Loupian, Marseillan.

Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues du 12 au 13 décembre 2002

Commune de Pérols (1).

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de février à décembre 2002 Communes de Ceaulmont, Montgivray, Rouvres-les-Bois.

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

Mouvements de terrain du 29 au 30 mars 2001 Commune de Luynes (6).

Mouvements de terrain du 2 au 3 janvier 2003 Commune de Saint-Règle (4).

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Inondations et coulées de boue du 23 au 24 novembre 2002 Commune de Pont-Évèque (1), Vienne.

Inondations et coulées de boue du 24 novembre 2002 Communes d'Estrablin, Chasse-sur-Rhône, Septème (3).

DÉPARTEMENT DU LOT

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de mai 1989 à septembre 1990 Commune de Saint-Laurent-les-Tours (1).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de mars à juin 1992

Commune de Saint-Laurent-les-Tours (2).

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de janvier à septembre 2002 Commune de Boudy-de-Beauregard (2).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de janvier à octobre 2002 Communes de Francescas (3), Puymiclan (1).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de janvier à décembre 2002

Communes d'Agen (1), Bruch (2), Pujols (3), Saint-Hilaire-de-Lusignan (2).

DÉPARTEMENT DU NORD

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de janvier à décembre 1996 Commune de Pérenchies (1).

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Inondations et coulées de boue du 27 août 2002 Commune de Mory.

Inondations par remontées de nappe phréatique du 22 avril au 1" juin 2001

Commune de Croisilles.

Inondations par remontées de nappe phréatique du 10 mai au 1" juin 2001

Commune de Guémappe.

Inondations par remontées de nappe phréatique du 20 février au 22 mars 2002

Commune de Quiéry-la-Motte.

Inondations par remontées de nappe phréatique du 15 au 25 mars 2002

Commune de Fontaine-lès-Croisilles.

Inondations par remontées de nappe phréatique du 15 mars au 1^{er} avril 2002

Communes de Boyelles, Croisilles, Guémappe.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de janvier 1996 à décembre 1996 Communes d'Isques (1), Lottinghen (1).

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de juin 2000 à septembre 2001 Commune de Ménétrol (3).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de janvier à septembre 2001 Commune de La Roche-Noire (2).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de janvier à août 2002 Commune de Beauregard-l'Evêque (4).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de janvier à octobre 2002 Commune de La Roche-Noire (3).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de janvier à décembre 2002 Communes de Clermont-Ferrand (4), Davayat (3).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de mars à décembre 2002 Commune de Royat (2).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols d'avril à novembre 2002 Commune de Mozac (2).

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Avalanche du 31 janvier 2003

Commune de Bagnères-de-Bigorre.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de mai 1989 à mars 1990 Commune de Pouyastruc (1).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de janvier à juin 2002 Commune de Pouyastruc (2).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de janvier à décembre 2002 Commune de Castéra Lou (1).

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Inondations et coulées de boue du 24 au 25 novembre 2002 Commune de Saint-Romain-en-Gier (1).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de mars à décembre 1998 Commune de Saint-Genis-les-Ollières (1).

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Mouvements de terrain du 6 janvier au I^{er} février 2002 Commune de Monthion (1).

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

Inondations et coulées de boue du 2 au 3 janvier 2003 Communes de Gancourt-Saint-Etienne (3), Neuville-Ferrières (5). Inondations et coulées de boue du 2 au 4 janvier 2003 Commune de Gournay-en-Bray (4).

DÉPARTEMENT DES YVELINES

Inondations et coulées de boue du 2 au 3 décembre 2000 Commune de Bazoches-sur-Guyonne.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de juillet à décembre 1997 Commune de Fourqueux (2).

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

Inondations et coulées de boue du 3 au 4 février 2003 Commune de Saint-Antonin-Noble-Val.

Inondations et coulées de boue du 3 au 5 février 2003 Communes d'Albias, Cazals, Laguépie, L'Honor-de-Cos, Montricoux, Nègrepelisse, Varen.

Inondations et coulées de boue du 4 février 2003 Commune de Bruniquel.

Inondations et coulées de boue du 4 au 5 février 2003 Communes de Cayrac, Féneyrols, Lafrançaise, Lamothe-Capdeville, Réalville.

Inondations et coulées de boue du 5 au 7 février 2003 Commune de Beaumont-de-Lomagne.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Inondations et coulées de boue du 24 au 27 novembre 2002 Commune d'Orange.

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de janvier à septembre 2002 Commune de Varennes (3).

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydrasation des sols de novembre à décembre 1996 Commune de Longpont-sur-Orge (2).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de mars à décembre 1997 Commune de Draveil (2).

DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE

Mouvements de terrain du 27 mars au 3 avril 2001 Commune d'Aménucourt (2).

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols d'avril à décembre 1997 Commune de Saint-Leu-la-Forêt (2).

Arrêté du 30 avril 2003 Instaurant le régime de la police d'Etat sur le territoire de la commune de Vaudreuil (Eure)

NOR: INTC0300255A

Le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, la ministre de la défense, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire, le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire et le secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son arcicle L. 2214-1;

Vu la loi nº 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée d'orientation et de programmation relative à la sécurité;

Vu la loi nº 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure;

Vu le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements, notamment son article 24-1;

Vu le décret n° 96-827 du 19 septembre 1996 fixant les modalités d'application de l'article L 2214-1 du code général des collectivités territoriales :

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Vaudreuil en date du 13 janvier 2003,

Arrêtent :

Art. 17. - Le régime de la police d'Etat est instauré sur le territoire de la commune de Vaudreuil à compter du 1° septembre 2003.

Art. 2. – Le directeur général de la police nationale, le directeur général de la gendarmerie nationale et le préfet de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 avril 2003.

Le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, NICOLAS SARKOZY

La ministre de la défense, MICHÈLE ALLIOT-MARIE

> Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, FRANCIS MUR

Le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire, JEAN-PAUL DELEVOYL

> Le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire, ALAIN LAMBERT

Le secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat, HENRI PLAGNOL

Arrêté du 30 avril 2003 Instaurant le régime de la police d'Etat sur le territoire de la commune de Val-de-Reuil (Eure)

NOR: INTC0300256A

Le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, la ministre de la défense, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire, le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire et le secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article $L.\ 2214-1$;

Vu la loi nº 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée d'orientation et de programmation relative à la sécurité ;

Vu la loi nº 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure;

Vu le décret nº 82-389 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements, notamment son article 24-1;

Vu le décret n° 96-827 du 19 septembre 1996 fixant les modalités d'application de l'article L. 2214-1 du code général des collectivités territonales :

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Valde-Rueil en date du 21 février 2003,

Arrêtent :

Art. 1⁻. – Le régime de la police d'Etat est instauré sur le territoire de la commune de Val-de-Rueil à compter du 1⁻ septembre 2003.

Art. 2. - Le directeur général de la police nationale, le directeur général de la gendarmerie nationale et le préfet de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 avril 2003.

Le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, NICOLAS SARKOZY